

**Conseil économique et social**Distr. Générale
11 février 2025Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique
Forum régional africain pour le développement durable
Onzième session
Kampala (hybride), 9-11 avril 2025

Point 8 e) de l'ordre du jour provisoire*

Réunions parallèles destinées à l'examen approfondi des progrès réalisés, de l'apprentissage entre les pairs et des mesures d'accélération au titre des sous-thèmes du Forum : Partenariats pour la réalisation des objectifs énoncés dans le Programme 2030 et l'Agenda 2063**Document de travail sur le sous-thème : Partenariats pour la réalisation des objectifs énoncés dans le Programme 2030 et l'Agenda 2063****I. Contexte**

1. Le thème de l'objectif de développement durable 17, Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser, constitue l'épine dorsale du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Cet objectif met avant tout l'accent sur l'importance de la collaboration mondiale, du financement du développement, du commerce, des technologies et de l'innovation, des statistiques et du renforcement des capacités pour avancer dans la concrétisation de l'ensemble des objectifs de développement durable. Le deuxième plan décennal de mise en œuvre (2024-2033) de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine, énonce les moyens de réalisation suivants : a) coordination ; b) communication et plaidoyer ; c) partenariats ; d) financement ; e) suivi, évaluation, données, responsabilité et apprentissage ; f) renforcement des capacités ; g) transposition nationale ; h) mise à profit des technologies.

2. Les années 2023 et 2024 ont été marquées tant par des progrès que par des reculs, à l'échelle mondiale comme régionale. Les pays africains sont aux prises avec des crises, notamment les changements climatiques, et des tensions géopolitiques croissantes, qui mettent à rude épreuve les ressources financières et détournent l'attention des priorités de développement à long terme.

3. Dans le même temps, les modes de financement novateurs font l'objet d'une attention renouvelée, notamment les obligations vertes, les partenariats public-privé et la mobilisation accrue des recettes nationales. Le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs et d'autres organisations continuent par ailleurs de plaider pour la création d'une agence africaine de notation.

4. Dans le domaine de la technologie et de l'innovation, l'Afrique connaît une transformation positive grâce à la numérisation, qui permet d'accélérer la réalisation des

* ECA/RFSD/2025/1.



objectifs de développement. De la multiplication des solutions de technologie financière fondées sur la téléphonie mobile, qui améliorent l'inclusion financière, à l'adoption de l'intelligence artificielle dans la prestation de services publics, le continent tire parti des technologies pour relever les défis systémiques. Toutefois, les fractures numériques, en particulier dans les zones rurales, et l'inadéquation des infrastructures dédiées aux technologies de l'information et des communications limitent encore les possibilités d'absorption. Pour atteindre les cibles 17.6 à 17.8 de l'objectif 17, l'Afrique doit adopter une économie qui repose sur l'innovation et le savoir. L'Union africaine, à travers ses initiatives concernant la science, la technologie et l'innovation, l'Agence de développement de l'Union africaine, le Programme de développement des infrastructures en Afrique, la Banque africaine de développement et d'autres organisations s'attachent à repositionner le continent comme leader mondial en matière d'innovation et de technologie dans les soins de santé, l'agriculture, l'énergie, le développement des infrastructures, l'exploitation minière, la sécurité et les télécommunications.

5. L'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, signé par tous les membres de l'Union africaine à l'exception de l'Érythrée et ratifié par 48 d'entre eux, est une initiative décisive à l'appui de l'objectif 17. Il vise à établir un marché continental unifié pour les biens et services, de manière à renforcer les échanges intra-africains et à stimuler la croissance économique et le développement inclusif. Destinée à favoriser l'intégration régionale, la Zone de libre-échange est en lien étroit avec les objectifs du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. La pleine exploitation de son potentiel transformateur nécessite des partenariats solides entre les gouvernements, les communautés économiques régionales, le secteur privé et les membres de la communauté internationale du développement afin de remédier à des problèmes comme les obstacles non tarifaires, les déficits d'infrastructure et la mauvaise desserte numérique, et en vue d'assurer une mise en œuvre efficace.

6. La disponibilité et l'utilisation des données et des statistiques vont s'améliorant dans toute l'Afrique. Les initiatives de l'Union africaine et des partenaires de développement renforcent les capacités statistiques nécessaires pour suivre les indicateurs des objectifs de développement durable. Le manque de financements reste cependant un problème de taille, qui compromet la résilience des systèmes statistiques et leur aptitude à assurer ce suivi¹.

7. Le développement des capacités demeure essentiel pour accroître le capital institutionnel et humain dans toute l'Afrique. En dotant les responsables politiques et les décideurs d'outils leur permettant d'élaborer et de mettre en œuvre des réponses efficaces aux crises économiques et politiques mondiales, on peut renforcer la résilience et favoriser l'autosuffisance économique, et cela d'autant plus en donnant la priorité aux politiques qui favorisent la création d'emplois décents. L'intégration des priorités du Programme 2030 et du deuxième plan décennal de mise en œuvre dans les plans de développement nationaux revêt une importance cruciale pour la réalisation des deux programmes. Par leurs initiatives de formation, des organisations régionales comme l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP), le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs et l'Association africaine d'administration et de gestion publiques apportent une contribution capitale à l'alignement des plans de développement nationaux sur le programme mondial et l'agenda continental.

8. Le présent rapport offre une vue d'ensemble des avancées, des difficultés et des possibilités relatives à la concrétisation de l'objectif 17 en Afrique. L'accent y est mis sur le financement, la technologie et l'innovation, le commerce, les données et les statistiques, et le développement des capacités. Il s'achève sur des recommandations réalisables pour renforcer les partenariats et accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 et du deuxième plan décennal de mise en œuvre, à la lumière des recommandations formulées

¹ Union africaine et al., *Rapport sur le développement durable en Afrique 2024*.

par le Secrétaire général dans son rapport intitulé *Notre Programme commun*, afin de veiller à ce que personne ne soit laissé de côté, en particulier les plus vulnérables, y compris les enfants et les jeunes².

II. Tendances et avancées majeures dans la mise en œuvre

A. Financement

9. Le déficit de financement annuel, aux alentours de 200 milliards de dollars selon une estimation de 2015, doit être comblé pour que l'Afrique puisse atteindre les objectifs de développement durable³. Quelque 402,2 milliards de dollars sont nécessaires d'ici à 2030 afin d'accélérer la transformation structurelle et d'égaliser les progrès des pays en développement très performants d'autres régions⁴. La mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national en Afrique coûtera environ 2 800 milliards de dollars entre 2020 et 2030, soit 277 milliards de dollars par an. Or, en 2020, l'Afrique n'a reçu que 30 milliards de dollars, ce qui correspond à 11 % de ses besoins⁵. Sachant que les pays africains se sont engagés à mobiliser 10 % du coût des contributions, le déficit de financement de l'action climatique reste de 2 500 milliards de dollars.

10. Les flux financiers vers l'Afrique, tels que l'investissement étranger direct (IED), l'aide publique au développement (APD) et les envois de fonds, sont en stagnation. En 2023, les flux mondiaux d'IED ont diminué de 2 %, pour atteindre 1 300 milliards de dollars, du fait des tensions commerciales et géopolitiques, ceux vers les pays en développement chutant de 7 %, à 867 milliards de dollars, et les flux à destination de l'Afrique baissant de 1,9 %, pour s'établir à 53 milliards de dollars⁶. L'APD a augmenté, passant de 219,8 milliards de dollars en 2022 à 223,3 milliards de dollars en 2023, mais il manquait encore 196 milliards de dollars pour atteindre l'objectif de consacrer 0,7 % du revenu national à l'aide⁷. En 2023, seuls cinq pays – Danemark, Allemagne, Luxembourg, Norvège et Suède – ont atteint cet objectif. L'Afrique a reçu 59,7 milliards de dollars en 2023, soit une hausse par rapport aux 55,8 milliards de dollars de 2022, mais moins qu'en 2021. Les envois de fonds vers l'Afrique subsaharienne ont atteint 54 milliards de dollars en 2023, soit une légère baisse de 0,3 % par rapport à l'année précédente, mais devraient augmenter de 1,3 % en 2024⁸.

11. La programmation conjointe entre entités des Nations Unies et partenaires nationaux est un puissant moyen d'accélérer la mise en œuvre en favorisant la collaboration et la mise en commun des ressources aux fins d'une efficacité plus grande. Au Kenya, un fonds d'affectation spéciale multipartenaires lancé par l'ONU a pu réunir

² A/75/982.

³ Commission de l'Union africaine et Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), *Dynamiques du développement en Afrique 2023 : Investir dans le développement durable* (Addis-Abeba ; Éditions de l'OCDE, Paris, 2023).

⁴ Banque africaine de développement, *Perspectives économiques en Afrique 2024 : Impulser la transformation de l'Afrique par la réforme de l'architecture financière mondiale* (Abidjan, 2024).

⁵ Sandra Guzmán et al., "The state of climate finance in Africa: climate finance needs of African countries" (Climate Policy Initiative, 2022).

⁶ *World Investment Report 2024: Investment Facilitation and Digital Government* (publication des Nations Unies, 2024).

⁷ ONE Campaign, "Official development assistance (ODA)", disponible à l'adresse <https://data.one.org/topics/official-development-assistance/> (consultée le 17 décembre 2024).

⁸ Banque mondiale, « Après un ralentissement en 2023, les envois de fonds devraient repartir à la hausse en 2024 », Note d'information sur les migrations et le développement n° 40, juin 2024 (Washington, 2024).

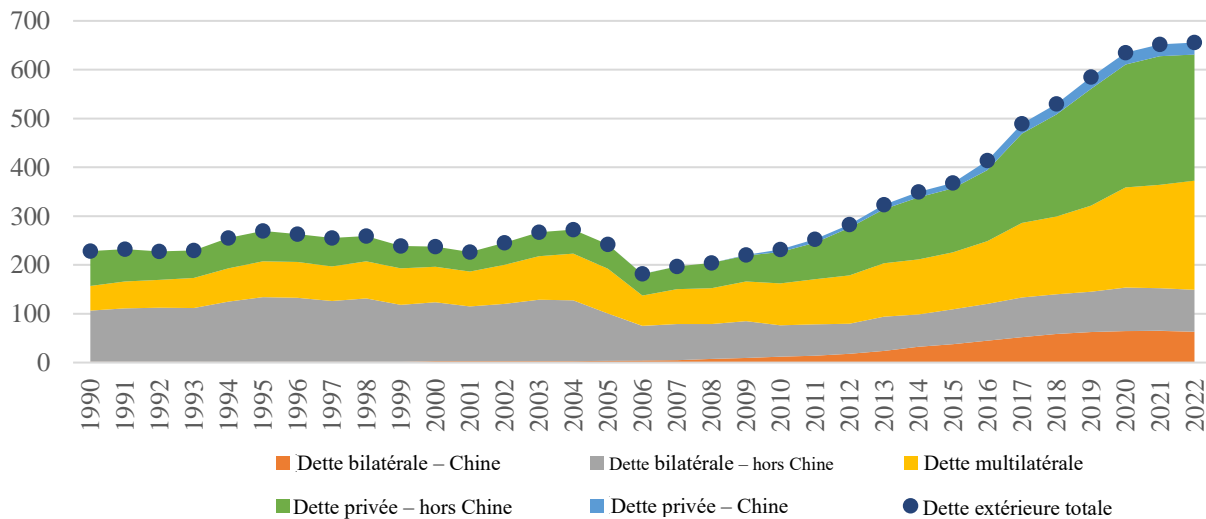
plus de 34 millions de dollars⁹, et le Fonds communs pour les objectifs de développement durable a contribué à la mobilisation d'une obligation à impact sur le développement de plus de 20 millions de dollars au profit de la santé des adolescentes, qui a permis d'aider près de 500 000 filles¹⁰.

12. Les problèmes d'endettement continuent de restreindre l'accès aux marchés internationaux, l'alourdissement du fardeau de la dette érodant le financement du développement. Le ratio de la dette par rapport au produit intérieur brut (PIB) reste élevé en Afrique, ce qui limite la marge de manœuvre budgétaire. Le service de la dette a atteint 11,6 % des exportations en 2022, tandis que 4,8 % du PIB étaient alloués au paiement de la dette en 2021, contre 2,6 % à la santé et 4,8 % à l'éducation¹¹. La Coalition pour la dette durable, pour laquelle la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, à sa cinquante-cinquième session tenue en mars 2023, a exhorté la Commission économique pour l'Afrique (CEA) à mobiliser l'appui voulu, fait la promotion d'instruments financiers novateurs, tels que la conversation de dette en mesures en faveur de la nature et du climat et les clauses de suspension de la dette en cas de chocs ou de catastrophes naturelles d'origine climatique.

13. Comme le montre la figure I, le paysage de la dette sur le continent évolue, la dette commerciale étant passée de 17 % en 2000 à 43 % en 2022, tandis que la dette bilatérale a nettement baissé, de 52 % à 25 %, au cours de la même période¹². La Chine, l'Inde et la Türkiye sont les principaux créanciers bilatéraux. L'augmentation de la complexité et du coût du service de la dette impose de meilleurs mécanismes de coordination.

Figure I

Évolution du paysage de la dette extérieure en Afrique (1990-2022) (en milliards de dollars des États-Unis)



Source : adapté du rapport du Secrétaire général intitulé « Analyse de la dette de l'Afrique : vers une solution viable et durable » (A/79/295).

⁹ Bureau de la coordination des activités de développement, "Kenya: case studies on SDG 17 – partnerships for the Goals" (n.p., n.d.).

¹⁰ Pour plus d'informations sur l'initiative en faveur de la santé des adolescentes, se reporter au site Web du Fonds commun pour les objectifs de développement durable, à l'adresse www.jointsdgfund.org/programme/championing-worlds-first-adolescent-sexual-reproductive-health-development-impact-bond.

¹¹ Commission économique pour l'Afrique, « Le fardeau croissant de la dette érode les fonds destinés au développement durables des pays les moins avancés », 17 novembre 2024.

¹² *Analyse de la dette de l'Afrique : vers une solution viable et durable* (publication des Nations Unies, 2024).

14. La mobilisation des ressources nationales avance. En 2018, les recettes publiques et l'épargne privée africaines s'élevaient à 911,4 milliards de dollars, soit 20 fois le montant des entrées d'IED et 16,5 fois celui de l'APD nette¹³. Pour renforcer sa marge de manœuvre, l'Afrique doit tirer parti des ressources nationales inexploitées, notamment au moyen de réformes fiscales, de financements novateurs et de dépenses publiques plus rentables.

B. Technologie et innovation

15. L'Afrique connaît une transformation technologique, mais il reste des défis à relever pour parvenir à un développement équitable. En 2024, le coût du haut débit mobile représentait 4,2 % du revenu national brut par habitant, en Afrique, contre 1,1 % au niveau mondial, et ce pourcentage s'établissait respectivement à 13,4 % et 2,5 % pour le haut débit fixe¹⁴. Seuls 25 % des citoyens africains pouvaient bénéficier de la 5G ; dans les zones rurales, 49 % des habitants avaient accès à la 4G, 26 % à la 3G, 14 % à la 2G, et les 11 % restants n'avaient aucun accès au réseau mobile¹⁵.

16. Durant la huitième Semaine du Programme pour le développement des infrastructures en Afrique, en novembre 2024, les participants ont réaffirmé leur détermination à bâtir des infrastructures résilientes et de qualité qui soient de nature à accélérer le développement durable et l'intégration régionale¹⁶. Parmi les projets d'infrastructure présentés à cette occasion figuraient notamment les points de présence en fibre optique sous-marine transfrontière, le nœud régional intelligent et le centre de données, qui amélioreront la connectivité pour 285 millions de personnes en Éthiopie, au Kenya, en Ouganda, en République-Unie de Tanzanie, en Somalie et au Soudan du Sud, ainsi que l'autoroute Abidjan-Lagos et la ligne ferroviaire Cameroun-Tchad, qui renforceront la desserte régionale et la croissance économique. Le projet Medusa, système de câbles sous-marins en Méditerranée dont le coût est estimé à 342 millions d'euros, assurera le maillage par câbles sous-marins entre l'Europe et l'Afrique du Nord d'ici à 2026¹⁷.

17. La gouvernance en ligne est indispensable pour mettre en place des institutions résilientes, ce qui intéresse l'objectif de développement durable 16 et la réalisation de l'objectif 17. L'Agence de développement de l'Union africaine a publié un rapport sur des postes-frontières à guichet unique dans toute l'Afrique et sur divers projets de transformation numérique visant à améliorer les infrastructures continentales. En Afrique, entre 2022 et 2024, l'indice des services en ligne a augmenté de 5,2 %, et l'indice de développement de l'administration en ligne, de 4,8 %¹⁸.

18. À sa quarante-cinquième session ordinaire, tenue en juillet 2024, le Conseil exécutif de l'Union africaine a approuvé¹⁹ une stratégie continentale en matière

¹³ *Le financement du développement à l'ère de la COVID-19 : la primauté de la mobilisation des ressources nationales* (publication des Nations Unies, 2022).

¹⁴ Union internationale des télécommunications, *Mesurer le développement numérique : faits et chiffres 2024* (Genève, 2024).

¹⁵ Ibid.

¹⁶ Agence de développement de l'Union africaine, "8th PIDA Week concludes with strong commitment to transform Africa's infrastructure and drive Agenda 2063 forward", 29 novembre 2024.

¹⁷ Africa-Europe Foundation, *The State of Africa-Europe: Africa-Europe Foundation Report 2024* (2024).

¹⁸ *E-Government Survey 2024: Accelerating Digital Transformation for Sustainable Development* (publication des Nations Unies, 2024).

¹⁹ Conseil exécutif de l'Union africaine, Décision sur les rapports des Comités techniques spécialisés, EX.CL/Dec.1268(XLV).

d'intelligence artificielle²⁰ pour promouvoir l'innovation, la sécurité et l'éthique et repositionner l'Afrique comme leader mondial de l'intelligence artificielle inclusive.

C. Commerce

19. La mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine transformera profondément le paysage économique africain en encourageant les échanges intra-africains et en favorisant une croissance durable. L'Accord pourrait contribuer à accroître les échanges intra-africains de 45 % à l'horizon 2045, avec une création de valeur ajoutée substantielle dans des secteurs tels que les aliments transformés, les produits pharmaceutiques, le tourisme, l'industrie automobile, le textile et d'autres produits manufacturés²¹, ce qui revêt une importance cruciale pour le développement de chaînes de valeur régionales, l'industrialisation, la création d'emplois et la diversification économique sur tout le continent. Les chaînes de valeur pourraient relier les économies africaines aux marchés mondiaux et permettre la création d'une haute valeur ajoutée dans la région, renforçant ainsi la résilience économique à long terme et la compétitivité mondiale de l'Afrique.

20. L'accélération de la transformation numérique est de nature à faciliter la mise en œuvre de l'Accord. La stratégie de l'Union africaine en matière de transformation numérique et le protocole à l'Accord sur le commerce numérique constituent des cadres essentiels pour améliorer le commerce numérique sur le continent. La progression du numérique dans la région se heurte toutefois à des obstacles, notamment un accès limité à Internet et des réglementations commerciales restrictives. Un assouplissement réglementaire pourrait changer la donne, dans la mesure où une réduction de 1 % des restrictions imposées au commerce numérique se traduirait potentiellement par une augmentation de 21,5 % du commerce numérique intra-africain²². Il serait ainsi possible de tirer pleinement parti du commerce numérique, d'améliorer la facilitation du commerce, de simplifier les processus et d'ouvrir des perspectives dans des secteurs comme le commerce électronique, la logistique et les services transfrontières.

21. L'initiative relative au commerce guidé, lancée en octobre 2022 dans le cadre de l'Accord, compte maintenant plus de 30 participants. En facilitant les premières activités commerciales, elle montre bien comment l'Accord peut favoriser la coopération économique entre les États participants. Elle a toutefois mis au jour des difficultés importantes, notamment une connaissance limitée des calendriers et processus de libéralisation tarifaire, chez les parties prenantes ; des obstacles logistiques, comme l'inefficacité des réseaux de transport et des systèmes douaniers ; un manque de coordination entre les autorités compétentes ; des coûts élevés de mise en conformité, en particulier pour les petites et moyennes entreprises²³.

22. En ce qui concerne la transposition de l'Accord au niveau national, en décembre 2024, 42 stratégies de mise en œuvre nationales et trois régionales avaient été élaborées avec le concours de la CEA et d'autres partenaires, dont le Programme des Nations Unies pour le développement et l'Agence allemande de coopération internationale. Ces stratégies intègrent les engagements pris au titre de l'Accord dans des programmes de développement nationaux plus vastes, renforçant ainsi la focalisation sur des aspects cruciaux tels que la transversalisation des questions de genre, la promotion des petites et

²⁰ Union africaine, *Stratégie continentale en matière d'intelligence artificielle : exploiter l'IA pour le développement et la prospérité de l'Afrique* (Addis-Abeba, 2024).

²¹ CEA et Centre d'études prospectives et d'informations internationales, « Mise en œuvre de l'Accord sur la ZLECAf et incidences sur les chaînes de valeur régionales africaines » (à paraître).

²² CEA, "Enhancing intra-African trade through digitalization from a regulatory perspective" (à paraître).

²³ Pour de plus amples informations, voir Konrad-Adenauer-Stiftung et CEA, "The guided trade initiative: documenting and assessing the early experiences of trading under the AfCFTA" (Addis-Abeba, 2024).

moyennes entreprises et l'inclusion de chaînes de valeur durables. Certaines stratégies nationales servent d'instruments de décision à des pays qui envisagent de ratifier l'Accord, comme dans le cas des Comores, du Libéria et de Madagascar.

23. La durabilité est au cœur de la mise en œuvre de l'Accord. Dans le cadre d'un projet mené conjointement par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et la CEA pour promouvoir la prise en compte des questions environnementales dans les stratégies nationales de mise en œuvre, 19 pays africains ont développé des chaînes de valeur vertes, complétant ainsi leurs stratégies nationales en mettant l'accent sur les industries à faible émission de carbone et résilientes face aux changements climatiques. Ces initiatives s'inscrivent dans le droit fil des objectifs climatiques mondiaux et témoignent de l'importance dûment accordée au développement durable dans la promotion d'un commerce inclusif. Le souci de la durabilité renforce non seulement les engagements climatiques du continent, mais aussi la capacité de la région à se montrer compétitive dans une économie mondiale de plus en plus verte.

D. Données et statistiques

24. Avec des partenaires tels que la Banque africaine de développement et la Commission de l'Union africaine, la CEA fait la promotion de l'innovation dans les systèmes statistiques par le renforcement des capacités, les recensements numériques, la modernisation des données administratives et le recours aux mégadonnées et à la science des données. La neuvième session de la Commission africaine de statistique, tenue en 2024, était axée sur la mobilisation de moyens techniques et financiers pour soutenir l'innovation en vue de moderniser les systèmes statistiques nationaux africains et de permettre l'élaboration de politiques fondées sur des données d'observation.

25. En 2023, le nombre de pays africains déclarant disposer d'une législation statistique nationale conforme aux Principes fondamentaux de la statistique officielle était de 42, contre 31 en 2019²⁴.

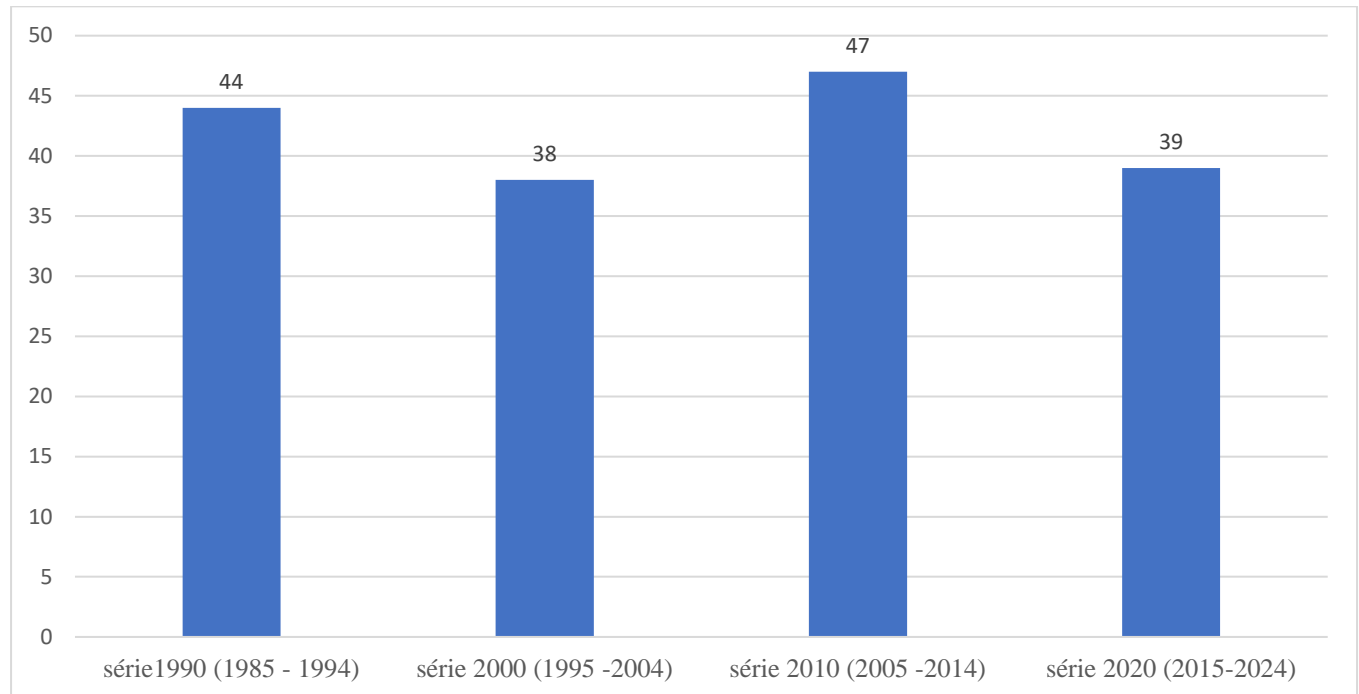
26. Le Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil, en partenariat avec la CEA, la Banque africaine de développement et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), vise à moderniser les systèmes d'enregistrement afin de garantir des données exactes et à jour.

27. Les recensements et les enquêtes sont indispensables pour recueillir des données de référence sur la dynamique des populations et la situation socioéconomique. L'utilisation de tablettes électroniques et de technologies géospatiales fait que la collecte de données est maintenant plus rapide et plus précise. La série de recensements de la population et des logements de 2020 couvre la période 2015-2024. Comme le montre la figure II et selon les données de la CEA, seuls 39 pays africains avaient procédé à leur recensement à la fin de la série, c'est-à-dire huit de moins que pour la série précédente, soit un recul de 17 % qui souligne le besoin d'investissements soutenus dans les systèmes statistiques nationaux pour garantir l'actualité et la fiabilité des données.

28. En 2024, l'UNICEF a apporté un concours technique au renforcement des capacités nationales d'enquête au profit des enfants par l'intermédiaire de son programme d'enquêtes en grappes à indicateurs multiples en Afrique.

²⁴ E/2024/54, annexe.

Figure II
Recensements effectués en Afrique, par série (en nombre de pays)



Source : CEA.

E. Développement des capacités

29. La Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique, le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, la Commission de l'Union africaine, l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et d'autres institutions, notamment les organisations régionales, sont à l'avant-garde des efforts déployés en Afrique pour doter les décideurs, les fonctionnaires, y compris les coordonnateurs de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, et les membres du secteur privé des compétences voulues pour relever les défis du développement.

30. Concentré sur le renforcement des capacités liées au commerce dans le contexte de la Zone de libre-échange continentale africaine, l'IDEP mène des programmes de formation aux négociations commerciales, au commerce numérique et à l'application des politiques. En 2024, il s'est associé au Gouvernement italien pour mettre en place des programmes d'apprentissage en ligne destinés à renforcer les capacités en matière de commerce numérique. Ces programmes s'adressent aux décideurs, aux spécialistes du commerce et aux représentants des petites et moyennes entreprises de divers pays africains, afin de leur donner les moyens de tirer parti des plateformes numériques dédiées au commerce. En février de la même année, la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique a organisé, à l'intention des ambassadeurs africains accrédités auprès de l'Union africaine, une formation sur l'accélération de la mise en œuvre de l'Accord et l'avancement de l'intégration commerciale et économique.

31. Pour appuyer les membres de la CEA dans le domaine de la planification intégrée du développement, de manière à favoriser la transformation de l'Afrique par le renforcement des capacités, la recherche et la gestion du savoir, l'IDEP a validé à Johannesburg (Afrique du Sud), en collaboration avec le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, le programme d'un cours de formation sur les principes fondamentaux de la

planification du développement. L'initiative, à laquelle participent l'Agence de développement de l'Union africaine, le Bureau de la coordination des activités de développement et l'Afrique du Sud, le Malawi, le Sénégal, la Sierra Leone et la Zambie, a pour but d'aider les responsables des plans de développement à mieux comprendre les cadres, les outils et les méthodes à utiliser pour concevoir et appliquer des plans de développement nationaux qui soient conformes au Programme 2030 et à l'Agenda 2063.

32. Le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs et l'Organisation de coopération et de développement économiques s'emploient de concert à promouvoir la cohérence des politiques en faveur du développement durable, en particulier en Afrique du Sud, au Ghana, au Kenya et en Namibie.

33. En août 2024, le Centre international pour l'éducation des filles et des femmes en Afrique a relancé son programme de formation en ligne de trois mois sur les questions de genre dans l'enseignement, la science, la technologie, l'ingénierie, les mathématiques, la sensibilisation au numérique, la culture financière et l'entrepreneuriat.

34. La Banque africaine de développement a approuvé, pour la période 2023-2024, une enveloppe de 5 millions d'unités de compte pour renforcer la capacité de transformation structurelle de ses pays membres régionaux en matière de croissance inclusive et de développement durable.

35. Pour accroître la coopération Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire, à l'appui de la cible 17.9 des objectifs, Renewable Energy Solutions for Africa a consacré l'édition 2024 de son initiative Executive School à un programme de formation phare sur le secteur des énergies renouvelables, conçu pour les dirigeants institutionnels, les gestionnaires et les principales parties prenantes de toute l'Afrique. L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel s'attache pour sa part à faciliter les transferts de technologie industrielle entre les pays.

36. La transformation numérique facilite l'accès aux initiatives de développement des capacités. Les plateformes d'apprentissage en ligne, les ateliers virtuels et les applications mobiles permettent un accès plus large, en particulier pour les habitants de régions reculées et mal desservies. On observe une hausse du nombre de participants aux cours de formation en ligne de l'IDEP, qui couvrent des sujets comme la gestion économique, la politique budgétaire et la planification tenant compte des questions de genre. En 2024, l'IDEP a formé 4 808 personnes de 52 pays africains, dont 35 % de femmes et de jeunes.

III. Défis, questions émergentes et possibilités

A. Financement

37. Les difficultés rencontrées dans la réalisation de l'objectif 17 en termes de financement consistent notamment dans l'inefficacité et le caractère inéquitable des allocations de fonds publics, l'accès limité aux financements pour les petites et moyennes entreprises, les coûts d'emprunt élevés et le sous-développement des marchés de capitaux. Le coût et le niveau de la dette publique restent préoccupants et sont exacerbés par les vulnérabilités découlant des chocs économiques mondiaux, y compris la hausse des taux d'intérêt et la fluctuation des prix des produits de base. Il s'ensuit par exemple que l'allocation par âge des dépenses publiques consacrées aux enfants n'est pas efficace ni équitable en Afrique²⁵.

²⁵ Pour plus d'informations, voir UNICEF, « Prêt pour l'avenir : Comment repenser le modèle de capital humain en Afrique pour optimiser le rendement des dépenses sociales », note d'orientation (2024).

38. L'architecture financière internationale et l'approche de la gestion et de la restructuration de la dette qui y est associée ne sont pas propices au développement durable de l'Afrique. La dette souveraine est souvent contractée lorsque les pays sont en position défavorable et souffrent d'un pouvoir de négociation limité. Ils ont souvent fragilisés par des notes de crédit médiocres ou inexistantes et par des systèmes de notation qui ne tiennent pas compte de leurs caractéristiques fondamentales. Améliorer la gouvernance mondiale de la dette afin de la rendre inclusive, prévisible et réactive aux chocs émergents sans compromettre la réalisation des objectifs suppose de lui donner un cadre.

39. Pour que l'Afrique ait davantage accès au financement de l'action climatique, il faut des capacités humaines et institutionnelles pour prendre part aux négociations, des ressources plus importantes aux fins d'adaptation, une distinction claire entre ce financement et l'APD, un système de suivi des contributions versées, et des conditions différenciées pour les crédits alloués à l'adaptation et à l'atténuation.

40. Pour mobiliser des ressources en faveur du développement durable, les possibilités de tirer parti de mécanismes de financement novateurs ne manquent pas, notamment le financement mixte, les obligations vertes et l'investissement d'impact. Par ailleurs, la Zone de libre-échange continentale africaine peut être mise à profit pour approfondir l'intégration financière régionale et attirer les investissements dans les infrastructures et le commerce.

B. Technologie et innovation

41. La bonne réalisation de l'objectif 17 en matière de technologie et d'innovation se heurte à des obstacles constitués par l'inadéquation des infrastructures numériques, la difficulté d'accéder à Internet pour un prix abordable et l'existence d'une fracture numérique importante entre les populations rurales et urbaines. En outre, nombre de pays manquent de compétences dans des domaines majeurs comme le développement de logiciels, la science des données et l'intelligence artificielle.

42. La mise en œuvre de l'Agenda 2063 et de la stratégie de l'Union africaine en matière de science, de technologie et d'innovation vise à promouvoir une économie fondée sur l'innovation et le savoir²⁶. Il y a des disparités d'un pays africain à l'autre en ce qui concerne l'état de préparation des infrastructures. En 2024, le Caire a été classé au 95^e rang des 100 premiers pôles scientifiques et technologiques du monde. Il s'agit de la seule ville africaine à figurer sur la liste²⁷.

43. Des efforts supplémentaires s'imposent pour favoriser la compétitivité mondiale et l'innovation en Afrique, où seuls deux pays, l'Afrique du Sud et Maurice, sont passés d'une couverture numérique élevée à très élevée en matière de gouvernance électronique, entre 2022 et 2024²⁸.

44. D'ici à 2030, les pays africains doivent combler un important déficit de financement annuel, qui se monte à 402 milliards de dollars, de manière à accélérer leur transformation structurelle et à rattraper les pays en développement très performants d'autres régions²⁹.

²⁶ Commission de l'Union africaine, *Stratégie 2024 pour la science, la technologie et l'innovation en Afrique* (STISA-2024).

²⁷ Soumitra Dutta et al., eds., *Indice mondial de l'innovation 2024 : Réaliser la promesse de l'entrepreneuriat social* (Genève, Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, 2024).

²⁸ *Enquête sur l'administration en ligne 2024*.

²⁹ Banque africaine de développement, *Perspectives économiques en Afrique 2024*.

45. Malgré des partenariats solides entre l’Afrique et l’Europe dans le domaine de l’éducation et de la formation, l’exode des cerveaux reste un sujet de préoccupation³⁰. La population de jeunes qui va croissant sur le continent représente une chance pour l’innovation et l’entrepreneuriat. Les technopôles, les pépinières d’entreprises et les systèmes régionaux d’innovation sont de nature à favoriser la croissance des start-ups et la collaboration transfrontière. La Zone de libre-échange continentale africaine peut être utile pour étendre les solutions technologiques par-delà les frontières et renforcer ainsi le commerce et l’intégration.

C. Commerce

46. Le potentiel transformateur de la Zone de libre-échange continentale africaine est contraint par des problèmes considérables qui demandent une attention urgente. Les obstacles non tarifaires, notamment les obstacles techniques au commerce et les mesures sanitaires et phytosanitaires, peuvent perturber sensiblement les échanges intra-africains. Avec un équivalent ad valorem moyen de 51,4 % pour les biens finals et de 40,9 % pour les biens intermédiaires, les obstacles non tarifaires au sein de l’Afrique sont plus restrictifs que les droits de douane³¹. La situation est aggravée par une harmonisation réglementaire insuffisante. Pour remédier à ces difficultés, il faut impérativement renforcer la collaboration entre les organismes de réglementation, aligner les politiques réglementaires sur les protocoles de l’Accord et simplifier les procédures transfrontières.

47. Les déficits d’infrastructure, notamment des réseaux de transport inadéquats, des installations frontalières inefficaces et une desserte numérique limitée, nuisent au bon fonctionnement du commerce et entraînent des coûts plus élevés. L’Afrique a besoin d’environ 121 milliards de dollars d’investissements dans les infrastructures d’ici à 2030 pour répondre à la demande de transport liée à l’Accord³². Pour combler les lacunes en termes de ressources, il est essentiel de donner la priorité aux infrastructures qui soutiennent le commerce et de tirer parti des partenariats public-privé et des mécanismes de financement novateurs.

48. Les contraintes en matière de capacités institutionnelles sont un frein au progrès. Le renforcement des comités nationaux de mise en œuvre facilite l’alignement entre les engagements pris au titre de l’Accord et les priorités nationales et favorise la collaboration entre les organismes de réglementation, tels que les douanes et les autorités chargées des normes, afin de réduire les délais. Nombre de petites et moyennes entreprises, en particulier celles qui sont dirigées par des femmes et par des jeunes, éprouvent des difficultés à comprendre les dispositions de l’Accord et à s’y retrouver. Il est essentiel de mener des initiatives ciblées pour remédier à ces lacunes et promouvoir une participation plus large.

49. L’inégalité de genre et l’exclusion du commerce transfrontière informel constituent des obstacles supplémentaires. Les femmes n’ont souvent pas accès aux financements, aux réseaux commerciaux et aux structures formelles. L’absence de données commerciales ventilées par sexe limite encore davantage la compréhension de la contribution des femmes au commerce et l’élaboration de politiques inclusives. La Commission de l’Union africaine, la CEA et la Banque africaine d’import-export ont mis au point une méthodologie pour la collecte de données sur le commerce transfrontière informel, adoptée par le Comité technique spécialisé sur le commerce, l’industrie et les minéraux de la Commission de l’Union africaine en mai 2024, afin d’autonomiser les femmes commerçantes et de promouvoir des pratiques commerciales équitables.

³⁰ Africa-Europe Foundation, *The State of Africa-Europe*.

³¹ CEA, *Rapport économique sur l’Afrique 2025* (à paraître).

³² Ibid.

50. L'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine offre des possibilités de croissance inclusive et durable. Le développement de chaînes de valeur vertes dans les industries à faible émission de carbone, comme les énergies renouvelables, l'agriculture écologiquement viable et l'industrie manufacturière respectueuse de l'environnement, peut dans le même temps favoriser de concert la croissance économique et la durabilité, tout en aidant à faire face aux défis climatiques.

D. Données et statistiques

51. Des ressources financières limitées retardent les recensements, les enquêtes et l'enregistrement des faits d'état civil. L'inégalité d'accès à la technologie et la pénurie de personnel qualifié ralentissent l'adoption et l'application d'innovations comme les mégadonnées et les outils géospatiaux. Ces problèmes sont de surcroît exacerbés par la dépendance à l'égard des donateurs extérieurs pour les recensements et les enquêtes. Les lacunes persistantes, illustrées par le fait que certains pays d'Afrique n'ont pas effectué de recensement lors de la série de 2020, soulignent le besoin d'investissements soutenus pour améliorer l'actualité et la couverture des données et des statistiques.

52. La qualité des données reste un enjeu majeur. Les incohérences méthodologiques et la médiocrité des données recueillies compromettent la fiabilité des enquêtes et des recensements. Le défaut de ventilation par sexe, par âge et par zone géographique limite l'efficacité des données dans le suivi de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063³³. Les préoccupations relatives à la confidentialité, à la gouvernance et à la sécurité des données demandent des cadres réglementaires solides.

53. Malgré ces difficultés, les mégadonnées, l'intelligence artificielle, les plateformes numériques et d'autres formes de technologies et de techniques peuvent être déployées pour moderniser les systèmes, améliorer la qualité des données et favoriser la collaboration régionale, comme le démontrent les initiatives du Programme africain pour l'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil et de la Commission statistique pour l'Afrique. Le secteur privé peut aider pour sa part à combler les déficits de financement et à améliorer les capacités techniques. Avec un appui accru des organisations internationales, il est possible de renforcer les systèmes statistiques et d'encourager l'élaboration de politiques fondées sur des données d'observation.

E. Développement des capacités

54. Grâce aux contributions d'institutions panafricaines comme l'IDEP et la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique, le développement des capacités progresse sur le continent, conformément au Programme 2030 et au deuxième plan décennal de mise en œuvre. Les obstacles à surmonter en la matière sont notamment les contraintes de financement, les lacunes des infrastructures numériques et les capacités limitées des ressources humaines. La planification des ressources humaines doit tenir compte des plans nationaux de développement afin d'opérer une transformation durable.

55. La main-d'œuvre africaine a besoin de compétences pour suivre le rythme des avancées technologiques, de l'évolution des marchés du travail et de la transformation économique structurelle. La transformation numérique nécessite des stratégies solides pour préparer les travailleurs, en particulier les jeunes, aux nouvelles possibilités d'emploi, et pour atténuer le risque de chômage. La planification intégrée des ressources

³³ Pour plus d'informations, voir Gilena Andrade et al., "The power of data to accelerate achievement of the three transformative results", United Nations Population Fund West and Central Africa Acceleration Paper, No. 6 (Dakar, Fonds des Nations Unies pour la population, 2024).

humaines, en lien avec les plans nationaux de développement, est essentielle pour faire en sorte que les compétences correspondent à la demande sur le marché du travail et aux priorités du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.

56. La coopération Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire peut constituer un moyen de mobiliser des ressources techniques et financières. En remédiant aux déficits de financement, en renforçant les infrastructures et en adoptant des approches centrées sur l'humain pour la planification de la main-d'œuvre, on peut contribuer à créer une main-d'œuvre résiliente, à assurer un développement inclusif et à faire progresser la mise en œuvre des deux programmes en Afrique.

IV. Recommandations pour une mise en œuvre intégrée et accélérée du Programme 2030 et de l'Agenda 2063

A. Financement

57. Les recommandations ci-après concernent l'aspect financier des partenariats au titre des objectifs des deux programmes :

a) il faudrait établir, de manière équitable, inclusive, participative, responsable et transparente, une convention-cadre des Nations Unies sur la dette souveraine, acceptée par tous les États membres de l'Organisation, qui porte sur l'engagement de créer un mécanisme multilatéral de règlement de la dette et intègre un consensus mondial sur les principes, les règles et les structures à appliquer tout au long des différentes étapes interdépendantes du cycle de la dette ;

b) l'architecture financière internationale devrait être réformée, en vue de réduire le coût excessif des emprunts souverains, d'accroître l'accès aux financements d'urgence et aux financements à des conditions concessionnelles à long terme et d'aligner la soutenabilité de la dette sur les objectifs de développement durable et les priorités des pays débiteurs, y compris les efforts visant à renforcer la résilience et à respecter les obligations internationales en matière de droits humains, afin que l'accent soit mis non plus sur les mesures d'urgence mais sur la prévention et le règlement des crises de la dette à long terme ;

c) le financement de l'action climatique doit être revu à la hausse, les pays du Nord qui sont des débiteurs historiques en matière de climat et d'écologie doivent respecter l'intégralité de leurs engagements, et les fonds octroyés doivent s'ajouter aux engagements déjà pris en matière d'APD ;

d) il convient de mettre à disposition, pour le climat et l'environnement, un financement adéquat, de qualité, nouveau et supplémentaire, sur la base de subventions publiques, notamment en ciblant directement les groupes de population les plus vulnérables, dont les enfants.

B. Technologie et innovation

58. Les recommandations ci-après concernent l'aspect relatif à la technologie et à l'innovation des partenariats au titre des objectifs des deux programmes :

a) les subventions stratégiques devraient être axées sur les secteurs qui stimulent l'innovation en Afrique, la recherche doit impérativement s'attaquer aux problèmes cruciaux et favoriser la collaboration et les innovations brevetables, et les universités devraient passer du statut d'institutions purement éducatives à celui de centres

de recherche en partenariat avec les entreprises et le secteur privé, réduisant ainsi la dépendance à l'égard de solutions extérieures au continent ;

b) la mise en œuvre des politiques doit être inclusive, fondée sur des données et exempte de préjugés et de népotisme, et s'appuyer sur un suivi et une évaluation solides tout au long du cycle de vie des politiques afin de garantir transparence, responsabilité et efficacité ;

c) les pays devraient tenir compte de l'appel à allouer 1 % du PIB au développement des infrastructures et au progrès scientifique et technologique pour mettre en œuvre la stratégie de l'Union africaine en matière de science, de technologie et d'innovation, et il faudrait recourir à des partenariats public-privé pour combler les lacunes concernant les infrastructures et soutenir la croissance et l'innovation.

C. Commerce

59. Les recommandations ci-après concernent l'aspect commercial des partenariats au titre des objectifs des deux programmes :

a) les obstacles non tarifaires devraient être éliminés, en harmonisant les réglementations et en simplifiant les procédures transfrontières par l'intermédiaire de comités nationaux de mise en œuvre renforcés pour veiller à ce que les protocoles à l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine et les stratégies commerciales nationales soient sur la même ligne et pour encourager la collaboration entre les autorités douanières, les organismes de normalisation et les décideurs ;

b) il faudrait accélérer, au moyen de partenariats public-privé, l'investissement dans les infrastructures qui facilitent le commerce, telles que les réseaux de transport, les installations frontalières et la desserte numérique ;

c) les institutions sous-régionales et continentales, comme la CEA et la Commission de l'Union africaine, devraient œuvrer à l'élargissement des programmes de renforcement des capacités destinés aux petites et moyennes entreprises, en particulier celles qui sont dirigées par des femmes et par des jeunes, en vue d'accroître la participation à la Zone de libre-échange continentale africaine ;

d) il faudrait recueillir des données sur le commerce transfrontière informel au niveau national afin de garantir des politiques inclusives et fondées sur des données probantes ;

e) il conviendrait de promouvoir les chaînes de valeur vertes et les industries à faible émission de carbone, de manière à lier croissance du commerce et durabilité et à stimuler une transformation économique inclusive.

D. Données et statistiques

60. Les recommandations ci-après concernent l'aspect relatif aux données et aux statistiques des partenariats au titre des objectifs des deux programmes :

a) il faudrait investir dans les systèmes statistiques tournés vers les infrastructures de données et les initiatives de renforcement des capacités, dans le but de garantir la fiabilité et l'actualité des données et la régularité de leur collecte ;

b) il conviendrait de donner la priorité aux systèmes de données, compte tenu de leur taux de rendement élevé, qui peut atteindre en moyenne 32 dollars de retombées économiques pour chaque dollar investi³⁴ ;

c) il serait judicieux de diffuser le renforcement des capacités par des programmes de formation élargis et des initiatives de partage des connaissances, comme par exemple le programme Takwimu à l'intention des jeunes statisticiens africains de la CEA ;

d) les partenariats entre pays devraient être renforcés afin de promouvoir la collaboration régionale et de partager les expériences et les bonnes pratiques d'harmonisation des systèmes statistiques ;

e) il faudrait tirer parti des technologies et techniques émergentes, telles que l'intelligence artificielle, l'apprentissage automatique et l'utilisation de métadonnées, pour contribuer à révolutionner la collecte et l'analyse des données.

E. Développement des capacités

61. Les recommandations ci-après concernent l'aspect relatif au développement des capacités des partenariats au titre des objectifs des deux programmes :

a) la capacité du système financier à favoriser la résilience et à stimuler les investissements au profit des objectifs devrait être renforcée en priorité aux fins de la mise en œuvre intégrée et accélérée des deux programmes ;

b) les capacités institutionnelles devraient être développées dans les domaines de la mobilisation des ressources nationales et de la prospective stratégique en ce qui concerne le renforcement de la résilience financière, l'accent devant notamment porter sur la résilience économique et la prévention et la gestion des risques, afin de réduire le déficit de financement et de promouvoir des politiques de création d'emplois et de croissance économique ;

c) la science, la technologie et l'innovation devraient être au cœur du renforcement des capacités, étant donné que les compétences dans ces domaines, en particulier l'intelligence artificielle et l'analyse des données, sont de nature à améliorer la gestion du savoir et l'innovation ;

d) une formation devrait être dispensée sur les avantages de la Zone de libre-échange continentale africaine et sur les politiques budgétaires, qui sont essentielles à la mobilisation des ressources aux niveaux continental et national.

V. Principaux messages

62. L'Afrique se heurte à d'importantes difficultés en matière de financement du développement durable, notamment un accès limité à des capitaux abordables et le fardeau de la dette extérieure. Des initiatives de financement novatrices, y compris la Coalition pour la dette durable, la conversion de dettes en mesures en faveur du climat, les obligations liées au développement durable et les obligations à impact sur le développement et les échanges de dettes contre des crédits climatiques, les obligations liées à la durabilité et les obligations, de même qu'une mobilisation accrue du secteur privé, offrent des possibilités de combler le déficit de financement pour les objectifs de développement durable et le deuxième plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063.

³⁴ Fondation Mo Ibrahim, *Le pouvoir des données pour la gouvernance : combler les lacunes en matière de données pour accélérer la transformation de l'Afrique* (Londres, 2024).

63. La transformation numérique rapide qui a cours en Afrique offre pour sa part des possibilités d'accélérer le développement. Le développement de l'infrastructure numérique, l'amélioration de l'accès à la technologie et la réduction de la fracture numérique restent des défis majeurs. Les investissements stratégiques dans la technologie et l'innovation, s'agissant en particulier du commerce et de l'industrie numériques, sont essentiels pour libérer le potentiel de croissance économique et de développement durable du continent.

64. L'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine offre quant à lui des possibilités de transformation pour faire grimper de 45 % le commerce intra-africain à l'horizon 2045³⁵. L'élimination des obstacles au commerce et des déficits d'infrastructure, le renforcement des capacités de production nationales, la création de valeur ajoutée régionale et l'intégration commerciale permettront d'accroître la compétitivité économique de l'Afrique.

65. La mesure des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs est entravée par des systèmes statistiques fragmentés et des lacunes en termes de qualité des données. Le renforcement des organismes nationaux de statistique, l'exploitation des mégadonnées et des technologies géospatiales, l'intégration du partage de données et la mise en commun des ressources auront pour effet d'améliorer la précision et l'actualité des informations produites.

66. Les gouvernements sont encouragés à intensifier les campagnes de sensibilisation au Programme 2030 et à l'Agenda 2063 et à favoriser une collaboration multipartite avec les communautés locales afin de renforcer la cohérence des politiques de développement durable.

67. Les gouvernements, les donateurs et les parties prenantes doivent faire une priorité stratégique d'investir dans les systèmes statistiques en vue d'atteindre les objectifs des programmes de développement mondiaux et régionaux.

68. Le développement des capacités revêt une importance cruciale pour accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 et du deuxième plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063. Il convient enfin d'engager des initiatives de formation novatrices, inclusives et accessibles afin de remédier aux problèmes que constituent l'accès limité à une éducation de qualité, les lacunes en matière de compétences et l'inadéquation des cadres institutionnels.

³⁵ CEA et Centre d'études prospectives et d'informations internationales, « Mise en œuvre de l'Accord sur la ZLECAf et incidences sur les chaînes de valeur régionales africaines » (à paraître).